

## Implantation des éoliennes et compensations écologiques

par Etienne Snyers

Président de NTF

**C**omme vous le savez, le gouvernement wallon a décidé l'an dernier de se montrer exemplaire en matière de politique énergétique. C'est certainement une bonne chose et les circonstances actuelles renforcent cette nécessité. Les risques de fermeture anticipée du nucléaire national ou l'envolée des prix du pétrole malgré le marasme économique nous imposent d'adapter nos comportements. Cependant, les choix semblent avoir été faits sans avoir toujours pris en compte les conséquences indirectes ou en tout cas sans en faire état, le peuple wallon étant convié à se réjouir sans arrière-pensées négatives.

Dans la foulée des très ambitieux engagements européens, un objectif de 20 % de la consommation globale d'énergie de source renouvelable a été retenu soit un quadruplement du taux actuel en 10 ans. C'est aussi 55 % de plus que ce que l'Europe demande à la Belgique pour remplir l'objectif global. Les aides et subsides indispensables de ce programme ne semblent pas avoir été le premier souci du gouvernement. En effet, les coûts sont conséquents et peuvent aller, suivant les hypothèses, jusqu'à un montant équivalent à un dixième du budget wallon actuel. Ces dépenses sont cependant hors budget puisque directement payées par les consommateurs d'électricité. C'est un effort proportionnellement plus important que celui consenti par l'Allemagne, qui est le leader européen en la matière, où les contestations font actuellement rage de la part des consommateurs d'électricité qui doivent supporter ces subsides.

Encore faut-il faciliter l'implantation du petit millier d'éoliennes prévues sur le sol wallon et là aussi, une fois concernés personnellement, les wallons se montrent fort peu enthousiastes. Après l'adoption d'un cadre de référence qui à ce stade exclut l'implantation en forêt, une cartographie des zones prévues sera publiée sous peu et chacun retient son souffle, c'est le cas de le dire... L'exclusion des forêts, qui fait suite à un principe de précaution visant essentiellement les chauve-souris, est quelque peu étonnante quand on sait que plus de la moitié des zones favorables se trouvent en forêt, zones qui, de plus, sont les plus éloignées des habitations. Plus troublante encore est la volonté du gouvernement de déposer un décret enlevant aux propriétaires et exploitants le pouvoir de refuser l'implantation chez eux. La raison avancée est de faciliter ces implantations, là

aussi on ne voit pas en quoi la propriété extrêmement morcelée de notre région (moins de deux ha par propriétaire en moyenne) pourrait être un frein tant il est vrai qu'un refus entraînera immédiatement pour le propriétaire l'acceptation du projet par le voisin et la perte des indemnités malgré le maintien des nuisances.



Un dernier aspect de cette politique volontariste concerne les actions de compensation écologique. Une politique tend à se généraliser poussant les opérateurs à présenter avec le projet, des zones dont la finalité agricole ou forestière est modifiée pour en faire des réserves naturelles ou des zones dédiées à la protection de la nature. Des démarches très actives sont systématiquement en cours et concernent déjà des centaines d'ha.

Première remarque à ce sujet : il faut être très attentif aux conséquences qu'un tel changement implique. Vous lirez l'article de Xavier de Munck à ce sujet. De plus ici aussi une réflexion de fond devrait être initiée. Ce sont plusieurs milliers d'ha qui seront concernés avec des pertes importantes en matière de production agricole ou forestière. Bien sûr, il s'agit d'une aubaine pour la conservation de la nature puisqu'ici aussi les promoteurs couvrent les frais. Ces choix devraient pourtant être mûrement réfléchis en réservant ces actions aux zones les plus propices aux restaurations et les moins aptes à la production de produits indispensables à l'activité économique et sociale de la Région. En Allemagne, on considère que le bilan global d'une éolienne étant largement positif pour l'environnement, il n'y a pas lieu d'occasionner de dépenses supplémentaires et de parler de compensation dans ce cas.

Il est souvent utile de s'inspirer de ce que font des voisins en avance sur nous, c'est le cas tant pour l'installation d'éoliennes en forêt que pour ces compensations écologiques. En Wallonie la réticence est cependant forte et on préfère souvent réinventer librement.